

Les enjeux politiques de la personnalification juridique des animaux non humains

Faut-il accorder aux animaux non humains une personnalité juridique au rabais symboliquement ?

David Chauvet

**La personnalité juridique des animaux non humains
est un enjeu international
Et bientôt en France ?**



PREMIUM COMMUNES FAITS DIVERS



FRANCE SPORT ÉCONOMIE ARCHIVES CARNET



BORDEAUX ARCACHON LIBOURNE LA ROCHELLE SAINTES ROYAN COGNAC ANGOULÊME PÉRIQUEUX AGEN PAU BAYONNE BIARRITZ MONT-DE-MARSAN DAX

Le député Falorni veut donner une personnalité juridique aux animaux

A LA UNE / POLITIQUE / Publié le 15/07/2019 à 14h04 par Propos recueillis par Luo Bourlianne

S'ABONNER À PARTIR DE 11€



56 COMMENTAIRES



▲ Olivier Falorni, député oliviers gauche de La Rochelle - Ré: ©AFP

À l'occasion de la rentrée législative, le député rochelais entend aller plus loin dans son engagement sur le droit des animaux

Au cours d'un [large entretien](#) accordé à « Sud Ouest », dans lequel Olivier

PREMIUM

Sur Web, Tablette et Mobile
Le journal et ses suppléments
L'accès aux articles abonnés



Photocopiez et diffusez le plus largement possible

A retourner à : Fondation 30 Millions d'Amis
75402 Paris cedex 08



PÉTITION

A l'attention du Gardes des sceaux, Ministre de la Justice,

Madame Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Adresse 2 : _____

Code postal : _____

Ville : _____

JE SIGNE !

Madame Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Adresse 2 : _____

Grâce à la Fondation 30 Millions d'Amis et après plusieurs années de batailles législatives, le Code civil a enfin reconnu, en 2015, la qualité d'être vivant et sensible des animaux et les a placés entre les « Personnes » et les « Biens ».

Dans une nécessité de logique juridique et si nous souhaitons continuer à faire progresser le droit des animaux, il est nécessaire aujourd'hui de reconnaître à l'animal, et notamment à l'animal de compagnie et aux grands singes, la personnalité juridique avec des droits fondamentaux.

Notre droit est très attaché à la division bi-partite « personnes / biens ». Alors, plutôt que de créer une catégorie propre aux animaux avec une modification du Livre II du Code civil, la Fondation 30 Millions d'Amis considère que la « personne » est une catégorie juridique suffisamment souple pour pouvoir les accueillir ; en témoigne l'exis-

« Il y aura toujours la distinction par catégories entre animaux de rente, d'élevage ou domestique. Le fait de donner une personnalité juridique à l'animal ne veut pas dire qu'on ne va plus tuer les animaux. Je répète que la personne physique humaine n'a rien à voir avec la personne physique non humaine. »

Olivier Falorni *in* L. Bourriane, « Le député Falorni veut donner une personnalité juridique aux animaux », *Sudouest.fr*, le 15/09/2018 (consulté le 10/07/2019).

« Dans une nécessité de logique juridique et si nous souhaitons continuer à faire progresser le droit des animaux, il est nécessaire aujourd'hui de reconnaître à l'animal, et notamment à l'animal de compagnie et aux grands singes, la personnalité juridique avec des droits fondamentaux. »

« Pour la reconnaissance de la personnalité juridique de l'animal », pétition.

https://www.30millionsdamis.fr/uploads/tx_ameos30mpetition/petition-perso-juridique-ok.pdf

(consulté le 10/07/2019)

Enjeux symboliques et enjeux concrets
La question de l'anthropomorphisme

**La question de la personnification des animaux non humains
n'est généralement pas présentée clairement
Il n'y a pas une seule forme de personnification,
quatre formes sont possibles**

**Critère de la dignité :
personnalité anthropomorphique
et personnalité quasi anthropomorphique**

**Critère des obligations morales sans dignité :
personnalité technique
et personnalité quasi technique**

**Quel type de personnalité faut-il accorder
aux animaux non humains – ou ne pas leur accorder ?**

**Faut-il accorder aux animaux non humains
une personnalité juridique au rabais ?**

Ma position

Le débat doit s'ouvrir

Merci de votre attention